



MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS

Avis public

ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020 ET DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET DE TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de Grand-Remous tiendra une séance extraordinaire le lundi 22 janvier 2018 à 19 heures, au 1508, route Transcanadienne, Grand-Remous afin d'adopter le budget pour l'année 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 ainsi que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget, le programme d'immobilisations et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

Donné à Grand-Remous, ce 5^e jour de décembre 2017.

Jean-Marie Gauthier
Directeur général par intérim